



Évreux, le 31/01/20

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'État accompagne la ruralité : plus de 13 millions d'euros pour les territoires

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) permet de financer des projets d'investissement dans les domaines économique, environnemental, social, touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

L'enveloppe nationale consacrée à la DETR est stable en 2020 par rapport à 2019. Elle s'élève à 1,046 milliards d'euros.

La répartition de cette enveloppe nationale est opérée selon des critères objectifs (population, densité de la population dans le département, potentiel financier et fiscal).

L'enveloppe destinée aux collectivités euroises en 2020 est de 13 084 933 € comme en 2019. Ces montants tiennent compte d'une mise en réserve des autorisations d'engagement de 3,1% afin de faire face aux aléas de gestion.

A l'issue de la programmation présentée aux membres de la commission d'élus le 31 janvier 2020 116 projets seront financés par une subvention de l'Etat.

La priorité phare de la programmation 2020 sur les projets de moins 100 000 € est celle de la défense incendie des communes. A ce titre, 45 dossiers ont été retenus pour un montant global de 657 757 € représentant 42% des projets de moins de 100 000 €. A ce soutien de l'Etat s'ajoute la participation complémentaire du département.

22 projets bénéficient d'une subvention supérieure à 100 000 € pour un montant total de 10 M€
94 projets bénéficient d'une subvention inférieure à 100 000 € pour un montant total de 1,5 M€.

Un reliquat de 1 008 356 € sera réparti à l'occasion d'une programmation complémentaire après les élections municipales.

Toutes les informations sur les projets retenus : <http://www.eure.gouv.fr/Actualites/L-Etat-accompagne-la-ruralite-plus-de-13-millions-d-euros-pour-les-territoires>

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr



@prefet.eure



@Prefet27



www.eure.gouv.fr